

PROCES VERBAL SEANCE DU 4 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUMANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr PARNIERE Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26/01/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Pouvoirs : 0 Votants : 12

PRESENTS : PARNIERE Jean-Claude, BIESSE Pascal, MOUSSON Anne-Marie, TILLEUL Sandrine, MOUTAT-FAUDEMÉR Eliane, LASKOWSKI Florian, WOUTERS Christian, BADIN DE MONTJOYE Morgan, LAFOND Jérémy, CHERON Yves, MARQUES Françoise, PICHON Jocelyne.

ABSENTS EXCUSES : PARIS Noël, FORGE Laurine, BUTET Ludovic

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2021

Aucune observation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Eliane MOUTAT-FAUDEMÉR

Demandes de subvention DETR

Mr Le Maire informe l'Assemblée que le pignon du bâtiment de la Maire est très détérioré, lézardé et présente une réelle dangerosité ; des travaux doivent être exécutés en urgence. Pour ce faire un devis a été demandé à l'entreprise Luis Ferreira d'Estivareilles pour refaire l'enduit pour un montant de 27 595 € HT ; l'enduit côté cour sera également refait.

Devant l'urgence des travaux, un dossier de demande de subvention DETR sera déposé, une subvention à hauteur de 50 % peut être attribuée.

Délibération n° 2022/01 portant sur la demande de subvention DETR pour les travaux sur le bâtiment Mairie.

Mr Le Maire fait un compte rendu de la récente rencontre du Sous-Préfet et des élus de Creuse Confluence. L'ordre du jour était consacré à la signature du Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique (C2RTE).

Le représentant de l'Etat souhaiterait que la Communauté de Communes filtre les projets déposés par les collectivités selon "le degré de maturité". Le Maire manifeste son inquiétude quant à l'autonomie financière des communes.

Projet parcs photovoltaïques

Dossier Métayer

Mr Le Maire fait savoir que, depuis peu, dans le cahier des charges de l'appel d'offres de la CRE (Commission de Régulation de l'Electricité) la mention suivante a été ajoutée : « sur le territoire des communes non couvertes par un PLU, un PLUi ou un POS, le projet dispose d'un permis de construire et dispose d'un avis favorable de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

Mr Le Maire fait part des renseignements qu'il a pu obtenir, par l'intermédiaire de la société Arkolia, des services de la DDT (Direction Départementale des Territoires) concernant cette

nouvelle écriture : en conséquence, il n'est pas nécessaire de procéder à une révision de la carte communale, ni demander une dérogation à Mme la Préfète, bien que la commune possède une carte communale.

La société Arkolia a lancé les consultations auprès des bureaux d'étude et attend le retour ; une visite sur le site est prévue prochainement.

Dossier Cheminet

Mr Le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée que la société Générale du Solaire a présenté un projet de parc photovoltaïque, sur 20 ha, pour Victor Cheminet sur les terrains en friches qu'il a acquis à Vendoueix.

Mr Le Maire demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Résultat du vote : 12 votants – 10 pour – 2 abstentions.

Délibération n° 2022/02 portant sur la création de parcs photovoltaïque pour Victor Cheminet.

Travaux eaux pluviales rue E. Romaine

Mr Le Maire donne la parole à Pascal Biesse, adjoint.

Une ancienne canalisation d'eau pluviale traversant la route au niveau de l'ancienne pharmacie est écrasée, l'eau remontant ainsi dans le bâtiment.

Malgré l'intervention de l'entreprise "Dupré Assainissement" la canalisation n'a pas pu être débouchée et il a été constaté qu'elle était écrasée.

Un devis de réparation a été demandé à l'entreprise TPCRB de Saint-Sulpice-Le-Guérétois (entreprise qui a réalisé les travaux d'assainissement et eaux pluviales sur cette route) : le montant du devis s'élève à 6 100.00 € HT.

Les travaux seront réalisés à partir du 14 février sur 3 jours, il est nécessaire de barrer la route.

Budget

Décision en matière de taux

Mr Le Maire fait un rappel des taux votés en 2021 :

- taxe foncière (bâti) : 10.45 %

- taxe foncière (non bâti) : 47.41 %

et propose à l'Assemblée de ne pas faire d'augmentation pour 2022.

L'Assemblée approuve à l'unanimité.

Dépenses et travaux à prévoir

Mr Le Maire fait un bref récapitulatif des sommes les plus importantes à prévoir :

- participation au SIAG : entre 45 000 et 50 000 € (sommes non déterminée à ce jour)

- contingent incendie : 21 777.18 €

- achat nettoyeur haute pression : 1 740 € TTC

- réparation tracteur Renault (un devis parviendra dans les prochains jours)

- mise en place d'une prise forains (des devis vont être demandés)

- réparation de la canalisation eau pluviale rue E. Romaine : 7 320 € TTC

- raccordement de la mairie et du logement à l'assainissement : 2 525 € TTC

- enduit façade mairie : 30 352 € TTC

- remboursement des participations de 2 propriétaires aux Ouchettes aux frais d'installation des compteurs d'eau (terrains non constructibles) : 3 000 €

- rechargement des routes :

➤ DETR demandée en 2021

. route de Châteaux à Montebras : 71 090.00 € HT

- . route de Bobenoire à Beaulat : 40 077.50 € HT
- . route de Bellefaye aux Parents : 28 512.50 € HT

Soit un total de 139 680 € HT

- DETR demandée en 2022
- . route de Châtres : 17 285.50 € HT
- . route du Mourier au Montgalbrun : 21 782.15 € HT

Soit un total de 39 067.65 € HT

Soit pour un total TTC de 214 410.78 €

La commission « finances » se réunira prochainement afin de préparer le budget qui sera présenté au conseil municipal.

Arrivée de Laurine FORGE

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Pouvoirs : 0 Votants : 13

Délibération à prendre

Mr Le Maire informe l'assemblée que des délibérations sont à prendre à savoir :

- Pour pouvoir continuer le paiement des dépenses d'investissement en début d'année 2022 et ce jusqu'au vote du budget, il est nécessaire de délibérer pour autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % du budget voté en 2021 soit jusqu'à 18 647.55 € (calcul : BP : 108 441 – restes à réaliser : 2 660.17 – déficit d'investissement : 4 140.61 – capital emprunts : 27 050 = 74 590.22 x 25 %). Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2022/03 portant sur le paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

- Il est nécessaire de délibérer pour permettre le versement de la participation de 11 285 € au SIAG pour le 1^{er} trimestre 2022 avant le vote du budget. Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2022/04 portant sur la participation à verser au SIAG pour le 1^{er} trimestre 2022.

- Mr Le Maire fait savoir que les précédents chemins de randonnée inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée) par délibération n° 2014/32 en date du 01/08/2014 nécessite une actualisation et pour ce faire donne connaissance du courrier et de la carte de la commune envoyé par le Conseil Départemental de la Creuse.

Suite à la mise en place du nouveau GR Guerre de Cent ans, des itinéraires doivent être inscrits suivant la cartographie annexée au courrier. Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2022/05 portant sur l'inscription de chemins au Plan Départemental d'Itinéraire de Promenade et de Randonnée de la Creuse

Informations diverses

Mr Le Maire fait part de quelques informations.

- Embauche de Lionel Siepacz à compter du 1^{er} février pour 3 mois en vue du remplacement de Pascal Berset qui partira en retraite fin février.

Travaux en cours

- Réhabilitation de la maison Cholin : Noël Paris est chargé d'obtenir des devis afin de constituer un dossier complet en vue d'obtenir le maximum de subventions.

- Mr Le Maire donne lecture de la lettre du SDEC (Syndicat Départemental des Energies de la Creuse) pour la prise en charge de l'enfouissement de la ligne électrique du cimetière au Pendu, avec une prise en charge financière par la commune dans le cadre du réaménagement de l'éclairage public

Une rencontre sur site avec le responsable du syndicat a été demandée, une décision sera prise ultérieurement.

- Site Web

Une réunion de la commission « communication » est fixée le 10/02 pour faire le point sur les différentes informations à insérer sur le site.

Intervention de Anne-Marie Mousson :

- SIVOM : une réunion a eu lieu avec le liquidateur qui a envoyé son rapport à la Préfecture.

La commune de Bétête va reprendre le site de Freteix et demande que la participation qui sera reversée à chaque commune (environ 2 €/habitant) lui soit cédée pour apporter une aide financière à l'entretien du site.

- Ordures ménagères : des évolutions auront lieu en juillet 2022 relatives au recyclage de tous les emballages plastiques.

Actuellement l'enfouissement coûte très cher : hausse de 40 € par habitant si le tri n'est pas effectué correctement.

On s'oriente vers une participation incitative avec mise en place de grands containers recevant plusieurs types d'ordures, chaque foyer possèdera un pass ; le coût sera déterminé en fonction du nombre de sacs déposés.

SIAG : Intervention de Sandrine Tilleul

Afin de limiter les dépenses, la garderie a été ramenée en un seul point, Soumans.

Deux services à la cantine sont encore en place.

Compte-rendu des réunions de Creuse Confluence

Commission « santé » : face à la désertification médicale, un courrier a été adressé au ministre de la santé pour qu'il vienne sur place, aucune réponse n'a été donnée.

Creuse Confluence est en relation avec un cabinet-conseil afin de rechercher des médecins espagnols qui souhaiteraient s'installer sur notre territoire.

Commission « Développement économique » : intervention de Christian Wouters.

Il fait un point sur les dossiers présentés lors de cette commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50

Le Président,
J.C. PARNIERE

Le secrétaire,
Eliane MOUTAT-FAUDEMÉR